

Burundi : "Les accusations contre Ruvakuki sont sans fondement"

RSF, 9 novembre 2012 Hassan Ruvakuki enfin entendu, son innocence doit être reconnue Photo : Hassan Ruvakuki lors de son procès (RM) Reporters sans frontières est soulagé d'apprendre que Hassan Ruvakuki, condamné en première instance à la prison perpétuelle pour "terrorisme", a enfin été entendu, le 8 novembre 2012, par la Cour d'appel de (Centre). Il aura fallu attendre le cinquième jour d'audience de son procès en appel commencé un mois plus tôt, le 8 octobre, pour que le journaliste de Bonasha FM et correspondant du service en swahili de Radio France Internationale (RFI) puisse s'exprimer et clamer son innocence. "Je ne suis pas un terroriste. Je ne l'ai jamais été et je ne le serai jamais. Je suis journaliste", a-t-il affirmé, selon ses propos rapportés par l'Agence France-Presse (AFP).

L'audition tant attendue du journaliste et de ses avocats était une étape importante. Il est bon de savoir qu'elle a eu lieu. Mais ce feuilleton judiciaire n'arrivera à son terme que lorsque Hassan Ruvakuki sera innocent et libéré", a déclaré Christophe Deloire, secrétaire général de Reporters sans frontières. "Les accusations du procureur général sont sans fondement, tandis que la défense a clairement exposé ses arguments. Le président de la Cour d'appel doit en tirer toutes les conclusions et libérer notre confrère. Alors que Hassan Ruvakuki croupit depuis près d'un an, sans raison, toute autre issue serait absolument incompréhensible". Pendant deux heures, le prévenu a répondu à ce qu'il a exprimé dans une lettre écrite depuis sa prison de Muramvya ; à savoir qu'il ne nie pas être allé en Tanzanie pour la naissance d'une nouvelle rébellion, mais qu'il l'a fait dans une démarche journalistique. Le procureur général Nyandwi, estime que le simple fait que le journaliste soit entré clandestinement en Tanzanie, sans autorisation de son employeur, démontre qu'il était lié au groupe "terroriste". Il a reconnu n'avoir pas d'autres preuves contre le journaliste. La défense a expliqué qu'agir ainsi est parfois nécessaire dans ce genre d'enquêtes. Le procès se poursuivait le 9 novembre. Le verdict devrait être rendu dans un délai de deux mois. Plus d'informations sur l'affaire Hassan Ruvakuki. L'audition de Hassan Ruvakuki a eu lieu alors que se tenait, à Bujumbura, du 6 au 9 novembre, le 21^e séminaire SEFOR (Séminaire de Formation) des médias audiovisuels des services publics francophones. Cet événement, financé par la coopération internationale et organisé par le CIRTEF (Conseil international des radios-télévisions d'expression attirée au Burundi de très nombreux professionnels de l'audiovisuel (Français, Belges, Canadiens, Suisses, et une vingtaine de pays francophones africains).